

Direction générale de la coordination,
de la planification, de la performance et de la qualité

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 3 octobre 2019

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.284

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 3 septembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Depuis le 18 octobre 2018, ventilé par cabinet (ministre et ministre délégué(e)), ainsi que pour le ministère :

- le total des frais de transport en taxis, ventilé par mois, et les preuves de paiement;
- le total des frais de transport à l'aide d'UBER, ventilé par mois, et les preuves de paiement;
- le total des frais de transport à l'aide d'un service de transport de la même famille que notamment Lyft et EVA, ventilé par mois et par compagnie, et les preuves de paiement ». (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. De plus, nous vous informons que les compagnies telles que ; UBER, Lyft ou EVA ne sont pas des fournisseurs du ministère de la Santé et des Services sociaux, il est donc impossible d'extraire les données en lien avec l'utilisation de ces services. Il est tout de même possible que certains employés aient utilisé ce type de service et réclamé leur remboursement dans les rapports de frais à l'aide de la mention « taxi au Québec ».

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé
Pierre Lafleur

p. j.

N/Réf. : 19-CP-00023-71